

## CONTEXTE PISCICOLE - PLAN D'EAU

669909 - Barrage de Caramany

Domaine cyprinicole



Crédits FNPF V. NOWAKOSKI

Espèce(s) repère(s)

Brochet

Espèce(s) cible(s)

Carpe commune, Perche  
commune, Sandre

Etat piscicole

Peu perturbé

### Vues représentatives



#### Partenaires financiers



Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la  
Gestion des ressources piscicoles ( PDPG 2018 )

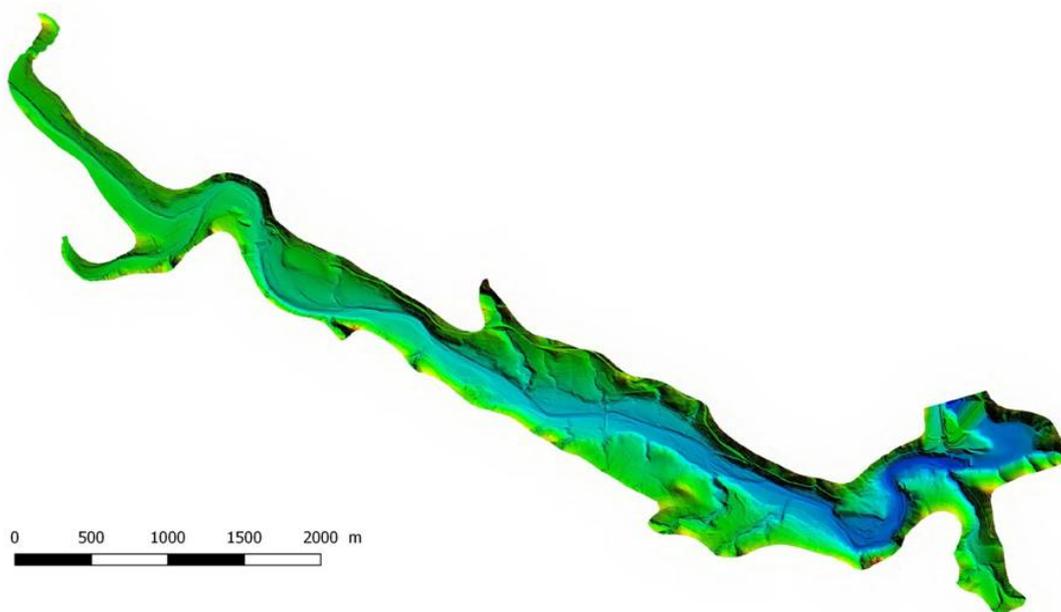
Fiche contexte éditée le 31/5/2019

# I - Localisation du contexte



Sources: BD TOPO (DDTM - IGN) , contextes piscicoles (SANDRE) modifiés par la FDPPMA66, © les contributeurs OpenStreetMap

## Bathymétrie



Levée LIDAR du barrage de Caramany (CD66, 2017)

## II - Description générale

### Plan(s) d'eau

Type / Nom	Surface
Retenue de Barrage	
<i>Plan d'eau du Barrage sur l'Agly</i>	<i>173,86 ha</i>

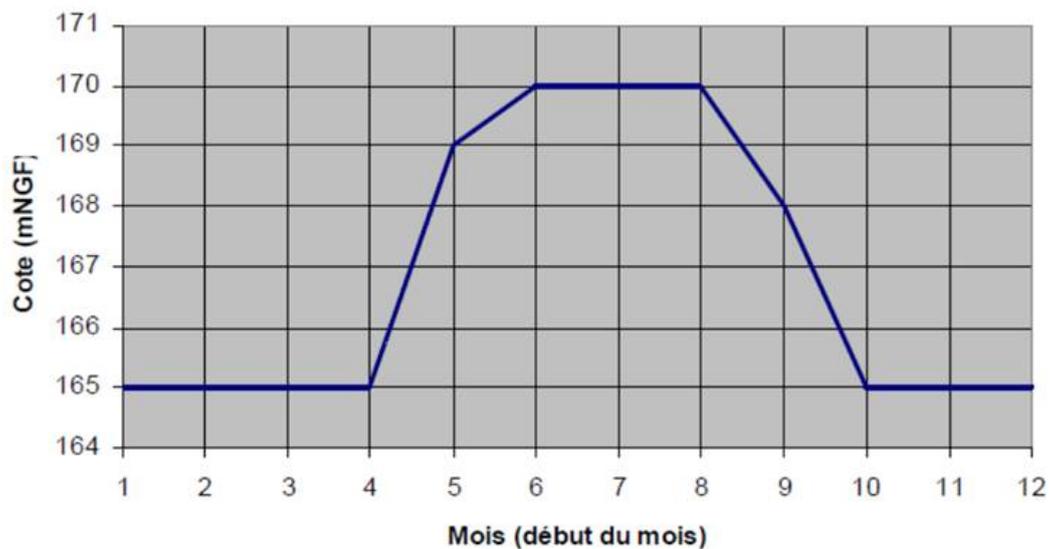
### Afférence(s)

Code Hydro	Code inventaire	Nom
Y06-0400	07	L'Agly
Y0620520	07.03	La Désix
Y0621020	07.03.00	Rec de la Llèbre
Y0630540	07.02f	Rec del Boucha
Y0630520	07.70.03	Ruisseau de Caramany

### Gestion hydraulique

Nom	Côte minimale d'exploitation	Côte maximale d'exploitation	Usage
<i>Plan d'eau du Barrage sur l'Agly</i>	<i>135,00 m</i>	<i>180,00 m</i>	<i>Ecrêtement des crues, soutien d'étiage agricole, AEP, hydroélectricité</i>

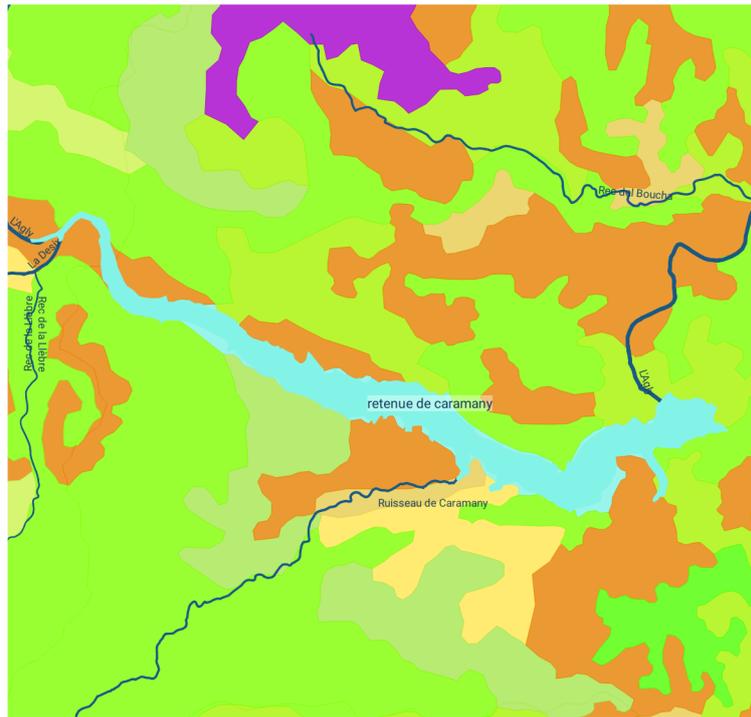
### Données de gestion hydraulique



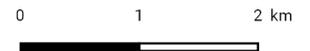
Courbe de gestion du plan d'eau de l'Agly Zmax (BRL Ingénierie, 2010)

# III - Données générales

## Occupation du sol

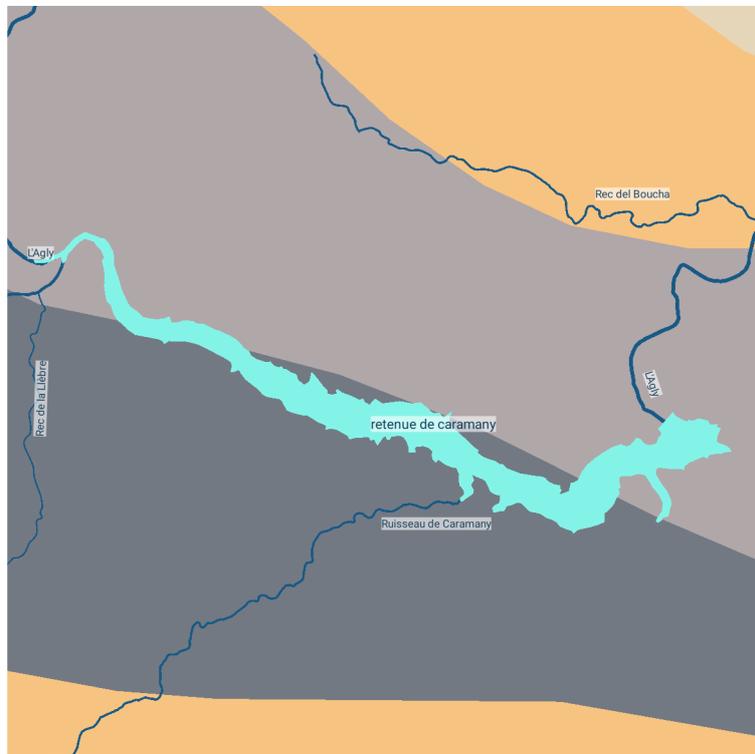


- 221 - Vignobles
  - 242 - Systèmes culturaux et parcellaires complexes
  - 243 - Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants
- 311 - Forêts c
  - 321 - Pelouse
  - 323 - Végétat

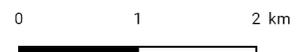


Sources: BD TOPO (DDTM - IGN), contextes piscicoles (SANDRE) modifiés par la FDPMA66, Ministère de la Transition écologique et solidaire

## Géologie



- Gneiss
- Granites
- Schistes et grès

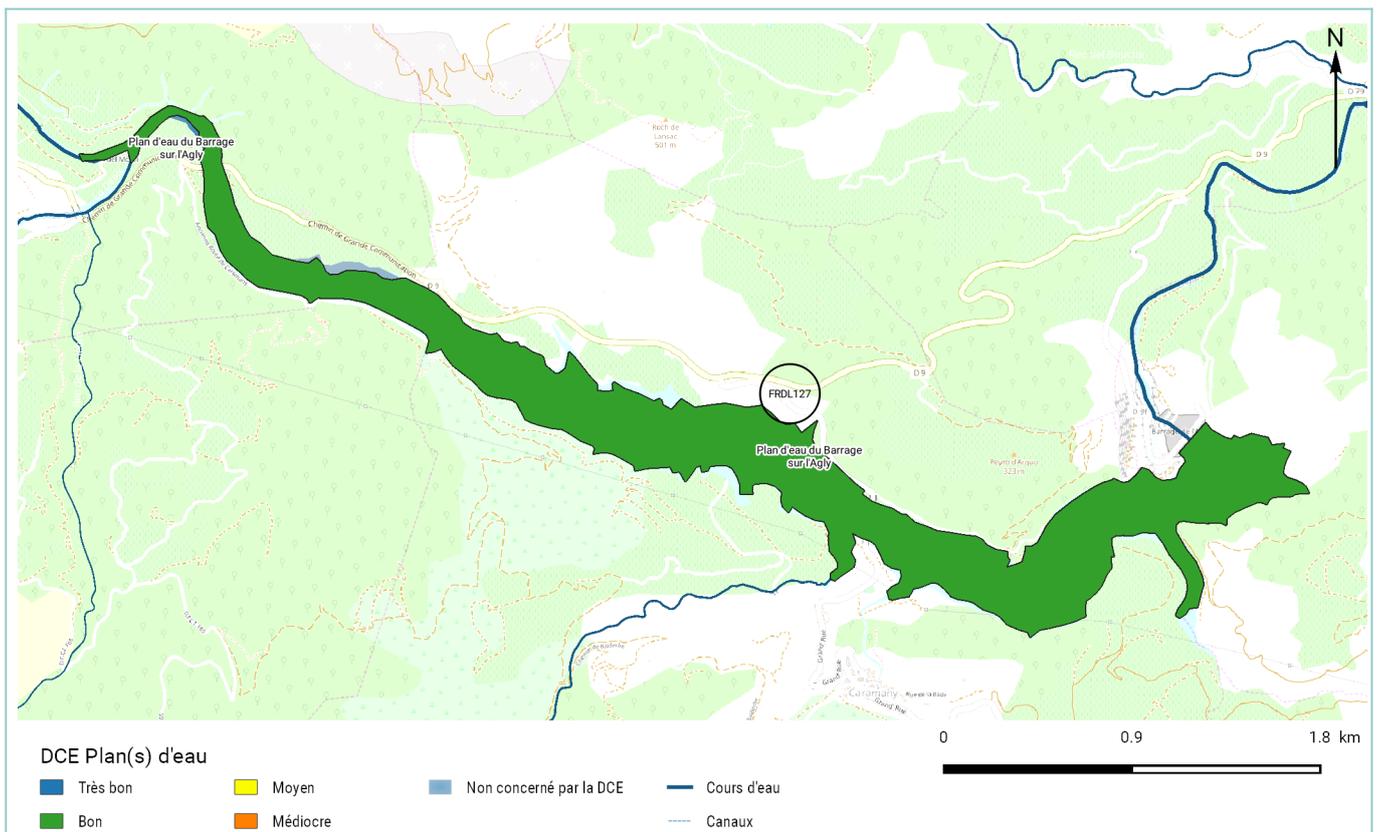


Sources: BD TOPO (DDTM - IGN), contextes piscicoles (SANDRE) modifiés par la FDPMA66, BRGM

## Mesures réglementaires de protection du contexte

Type / Code	Nom	Observations
Continuité écologique (L-214 du Code de l'Environnement)		
FR0603547	La Desix et ses affluents excepté le Rec del Bosc	Liste 1
FR0604433	L'Agly du barrage de Caramany à la mer	Liste 1
Plagepomi		
FRDR215	L'Agly du barrage de l'Agly au Verdoble	Anguille
Réservoir(s) biologique(s)		
RBioD00596	La Desix et ses affluents excepté la Ferrere	Réservoir biologique (SDAGE 2016-2021)
Sage		
SAGE06001	Agly	
Znieff		
910030614	Massif Du Fenouillèdes	Znieff type 2

## IV - Masses d'eau DCE sur le contexte, objectifs et état



Sources: contextes piscicoles (SANDRE) modifiés par la FDPMA66, Système d'information sur l'eau du Bassin Rhône-Méditerranée (référentiel BD CARTHAGE) SDAGE 2016-2021

Code	Nom	Etat écologique	Etat chimique	Objectif d'état	Echéance d'état
FRDL127	retenue de caramany	Bon	Bon	bon potentiel	2015

### Diagnostic DCE

Année de suivi	Ensembles agrégés des éléments de qualité		Polluants spécifiques de l'état écologique	Altérations hydromorphologiques non imposées par les CTO**	Potentiel écologique	Niveau de confiance
	Biologiques	Physico-chimiques généraux				
2009	B	B	B	Nulles à faibles	B	2/3
2012	TB	B	B	Nulles à faibles	B	2/3

\*\* CTO : contraintes techniques obligatoires

Suivi des plans d'eau des Bassins Rhône-Méditerranée et Corse en application de la DCE.  
Note synthétique d'interprétation des résultats : Retenue de Caramany (2009, 2012)

## V - Peuplement

Domaine
<i>Cyprinicole</i>

Niveau trophique
<i>Lac Eutrophe</i>

Espèce(s) repère(s)
<i>Brochet</i>

Espèce(s) cible(s)
<i>Carpe commune, Perche commune, Sandre</i>

Etat fonctionnel
<i>Peu perturbé</i>

Poissons migrateurs
<i>Pas de poissons migrateurs sur le contexte</i>

Espèce(s) invasive(s)
<i>Perche soleil</i>

Autre(s) espèce(s) d'intérêt particulier
<i>Barbeau méridional, Brochet, Silure</i>

## Peuplement actuel

Espèce(s) majoritaire(s)
<i>Brochet, Carpe commune, Gardon, Perche commune, Sandre</i>

Espèce(s) occasionnelle(s)
<i>Barbeau méridional, Brème commune, Chevaine, Goujon, Grémille, Perche soleil, Silure, Tanche, Vairon, Vandoise</i>

## VI - Biodiversité remarquable

Synthèse
<b>Espèce(s) protégée(s)</b> : <i>Grand Cormoran</i>
<b>Espèce(s) invasive(s)</b> : <i>Vison d'Amérique</i>

## VII - Gestion et halieutisme

Gestionnaire	Nom	Surface de plan(s) d'eau dans le contexte
<i>AAPPMA</i>	<i>Saint Paul de Fenouillet</i>	<i>173,86 Ha</i>

Type de gestion piscicole des 5 dernières années	Catégorie piscicole
<b><i>Gestion patrimoniale</i></b>	<i>2ème catégorie</i>

Démarche collective de gestion et de préservation des milieux
<i>Pas de démarche(s) renseignée(s) pour ce contexte</i>

Administration en charge de la police de l'eau et de la pêche	Police de la pêche
<i>AFB, ONCFS, DDTM (SER), Gendarmerie nationale</i>	<i>FDPPMA, AAPPMA disposant de GPPB</i>

## VIII - Diagnostics et pressions anthropiques

Facteurs			Etat fonctionnel		Evaluation	
	Nature et localisation		Description	Effets	Impact sur la fonctionnalité du milieu	
Importance de l'impact	Nature	Localisation			Recrutement	Accueil
Principal	Marnages annuels importants	Barrage sur l'Agly	La retenue de barrage sur l'Agly subit un marnage annuel maximal d'environ 26 m (côte minimale de 135 m, côte maximale de 180 m). Sa côte minimale est atteinte à l'automne suite au soutien d'étiage estival, la retenue joue alors son rôle d'écrêtement des crues automnales et hivernales. Elle atteint sa côte maximale au printemps suite aux précipitations printanières. Les marnages importants et la configuration du fond de vallée ne permettent pas d'abriter de nombreuses frayères à brochet lorsque deux années sèches se succèdent.	Diminution des surface favorables à la reproduction	Modéré	Modéré
Annexe	Espèce animale invasive : Vison d'Amérique (Neovison vison, anciennement Mustela vison)	Barrage sur l'Agly	De nombreux visons ont été observés sur les berges de la retenue de barrage. Le Vison d'Amérique est une espèce invasive et opportuniste faisant concurrence à la Loutre d'Europe. De plus, il est aussi considéré comme prédateur du Desman des Pyrénées et des espèces piscicoles comme le Barbeau Méridional, espèces patrimoniales dans le département. Il peut également se nourrir d'amphibiens et affecter les pontes des oiseaux limnicoles.	Impact sur les espèces piscicoles, particulièrement les géniteurs.	Pas ou peu d'impact	Modéré

### Synthèse état des lieux et diagnostic

Le barrage sur l'Agly est le seul barrage présent sur la vallée de l'Agly. Le Département est propriétaire de l'ouvrage ainsi que du foncier dans l'emprise de la retenue. Le droit de pêche a été confiée à la Fédération. Sa géologie est essentiellement schistes et de grès sur la rive sud et de gneiss sur la rive nord. Sa zone rivulaire se compose principalement de forêts de feuillus et de vignobles. Ce barrage a trois usages : l'écrêtement des crues, le soutien d'étiage aux irrigants de la plaine et l'hydroélectricité. Le fond de vallée se compose de terrasse viticole offrant ainsi des caches et abris à quasiment tous les niveaux de remplissage de la retenue. Le peuplement piscicole peuplant ce barrage appartient plutôt à un assemblage de type eutrophe. Ce peuplement est composé de brochets, sandres, perches, grémilles, carpes, chevaines et autres cyprinidés d'eaux calmes. Le plan d'eau abrite aussi depuis une dizaine d'années des silures. Cette espèce, arrivée dernièrement dans le département, suscite quelques interrogations sur son impact sur l'équilibre du peuplement piscicole déjà en place dans la retenue. De plus, une espèce invasive est régulièrement observée sur les berges depuis quelques années, il s'agit du vison d'Amérique.

## IX - Synthèse des actions préconisées

Cohérence	Priorité	Nom	Descriptif	Localisation	Masse d'eau	Effet attendu sur les espèces repères	Effet attendu sur le milieu	Lien avec l'orientation fondamentale du SDAGE n°	Lien avec l'action du PDM du SDAGE
Groupe 1	Modérée	Aménagement de frayères artificielles pour les poissons	Aménagements de frayères artificielles flottantes pour le Brochet et caches et abris immergés à alevins pour l'ensemble des espèces afin de contrer l'effet marnage.	Barrage sur l'Agly	FRDL127	Augmentation de la reproduction les années sèches	Augmentation des surfaces favorables à la reproduction, augmentation de la capacité d'accueil.		
Groupe 2	Faible	Gestion de l'expansion et régulation du Vison d'Amérique	Gestion concertée avec les différents acteurs (PNR PC, Fédération de Chasse, Louveterie, AFB, Piégeurs, DDTM, ONCFS, FRNC, Syndicats de bassins versants...) pour la régulation du Vison, mise en commun des moyens (techniques et financiers), mise en place d'un projet de régulation du Vison par la formation de piégeurs agréés au sein du réseau pêche.	Barrage sur l'Agly	FRDL127	Protection des espèces piscicoles		OF 6C: Intégrer la gestion des espèces de la faune et de la flore dans les politiques de la gestion de l'eau Dispositions 6C03: Favoriser les interventions préventives pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes	

### Synthese des préconisations

La retenue de barrage sur l'Agly est très fréquentée par les pêcheurs de carnassiers et de carpes. Cependant, l'effet de marnage du plan d'eau ne permet pas chaque année une bonne reproduction du brochet dans cette retenue. Afin d'améliorer la reproduction de cette espèce, des aménagements de frayères artificielles comme des frayères flottantes pourront être mises en place avec un système de réserve temporaire pour les protéger. Cette mesure serait en place pour limiter l'effet des basses eaux hivernales. Afin de limiter la prédation par le vison sur ce plan d'eau, une campagne de piégeage pourra être mise en place sur ce plan d'eau.

## X - Gestion piscicole préconisée

Gestion globale préconisée sur le contexte

**Gestion Patrimoniale.**

Mise en place de **réserves temporaires** pour la protection des frayères à brochet.

Cas particulier de gestion

Pas de cas particulier de gestion préconisée sur le contexte